

17A1

1/1969

A



Son honneur le Lieutenant-gouverneur
Monsieur Hugues Lapointe
Hôtel du Gouvernement
Québec

Votre honneur,

*J'ai l'insigne honneur de vous présenter le rapport annuel
du ministère des Travaux publics
pour l'exercice terminé le 31 mars 1969*

Veillez agréer mes hommages les plus respectueux,

Le ministre

Armand Russell

Le 30 novembre 1969

Monsieur Armand Russell
Ministre des Travaux publics
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur,

*J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel
du ministère des Travaux publics
pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1969.*

Respectueusement

Le sous-ministre

J.-Alphonse Dugas

Le 30 novembre 1969

La direction

<i>Le ministre</i>	M. Armand RUSSELL
<i>Le secrétaire particulier</i>	M. Guy BISSON
<i>Le secrétaire particulier adjoint</i>	M. Ovila LEGAULT
<i>Le sous-ministre</i>	M. J.-Alphonse DUGAS
<i>Le sous-ministre adjoint</i>	M. Anatole GAGNON
<i>Le sous-ministre adjoint</i>	M. Alfred LAURENDEAU
<i>Les conseillers techniques</i>	M. Frédéric WALKER M. Hervé GAUVIN M. Roger BELLIOU
<i>Le directeur d'organisation et méthodes</i>	M. Adrien-J. COLLIN
<i>Le directeur général des procédés et devel.</i>	M. Claude LAPOINTE
<i>Le directeur général P. D. & Const.</i>	M. Etienne DAVID
<i>Le directeur général de la gestion équipement</i>	M. Louis-A. IMBEAU
<i>Le directeur général des services auxiliaires</i>	M. F.-F. ROMÉO
<i>Le directeur régional à Montréal</i>	M. Jacques LEROUX
<i>Le directeur régional au nord ouest</i>	M. Lomer DUMONT

Au 31 mars 1969

Réforme administrative

De par les pouvoirs et devoirs que lui confère la loi, le ministre des Travaux publics a l'administration, la garde et le contrôle de tous les travaux publics, propriétés immobilières et édifices publics qui appartiennent à la province, et de tous les édifices destinés à servir de résidence au lieutenant-gouverneur et de bureaux pour les ministères.

L'expansion des services gouvernementaux depuis douze ans a amplifié considérablement la tâche du ministère des Travaux publics qui doit voir à la construction, à l'aménagement et à l'ameublement des édifices publics, et à la mise en place des équipements que nécessite leur exploitation efficace.

Ainsi, en moins de dix ans, le nombre des immeubles régis par le ministère a triplé. Les espaces en locaux propriétés du gouvernement et en locaux loués ont doublé en superficie depuis 1965, passant respectivement de 3,200,000 pi. car. et 1,800,000 pi. car. pour un total de 5,000,000 pi. car., à 6,500,000 pi. car. et 3,500,000 pi. car. pour un total de 10,000,000 pi. car. en février 1969.

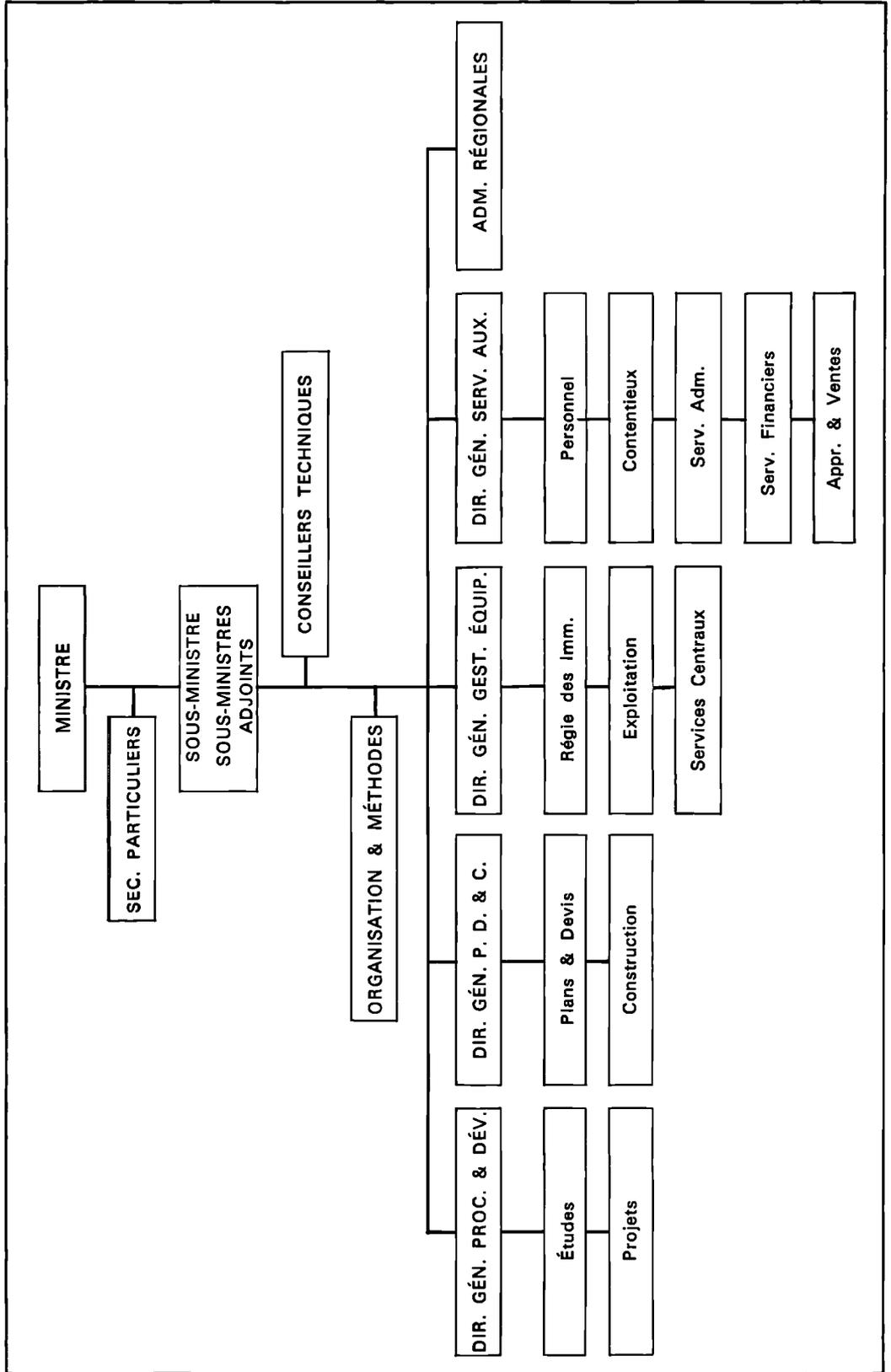
Pour bien remplir son rôle de service dans l'administration de la province, le ministère a entrepris en 1966 un programme de modernisation de ses structures qui a voulu introduire dans l'administration publique les meilleures méthodes de gestion utilisées dans l'entreprise privée. Cette restructuration s'est faite et devra se continuer par étapes ; mais déjà ont été mises en place quatre grandes directions :

*Les Procédés et développements ;
Les Projets et construction
La Gestion de l'équipement
Les Services auxiliaires*

S'ajoute à ces quatre directions le service général de l'Organisation et méthodes, outil précieux que s'est donné la direction pour faire l'étude et l'analyse du fonctionnement du ministère et suggérer les améliorations nécessaires à ses structures administratives.

L'Organisation et méthodes

Loin de constituer un contrôle de l'administration, ce service joue plutôt un rôle de conseiller, de surveillant de la procédure administrative. Il suggère continuellement, et dans un plan d'ensemble, de nouvelles normes d'opération. Il dispose pour ce faire d'un outil de travail de grande valeur : le Manuel de régie qui précise les normes et procédures, définit les fonctions des directions, secteurs, services, les tâches de ceux qui les composent, de manière à créer graduellement une unité d'opération dans le sens indiqué par les autorités du ministère.



1 Procédés et développements

Pour faire face à l'augmentation constante des immobilisations et au nombre croissant des projets soumis au contrôle du ministère, cette direction générale a créé un système permettant de suivre la progression des projets entrepris pendant l'exercice précédent. Ce travail d'intégration est basé sur des principes scientifiques et rationnels.

Système de direction de projets

Ce contrôle s'exerce à la fois grâce à un système permettant de suivre toutes les phases des projets et à un centre d'information sur l'état de leur progression.

D'où la formation d'une équipe de directeurs de projets ayant pour rôle essentiel de s'assurer que les projets sont complétés suivant le calendrier prévu, à l'intérieur d'un budget donné et en conformité avec les spécifications et les normes établies.

De plus, les directeurs de projets agissent comme coordonnateurs entre les différents services du ministère et les autres organismes concernés : les professionnels, les conseillers, le service général des achats, les ministères-clients, etc.

Contrôle de la progression des travaux

Grâce à ces initiatives, on a constaté une amélioration dans les rapports entre le ministère des Travaux publics et les ministères-clients, ainsi qu'une meilleure coordination à l'intérieur même du ministère. Un calendrier, révisé mensuellement, permet de fournir rapidement aux autorités supérieures un aperçu de l'état d'avancement de chacun des projets en cours.

Les services des études et des programmes, rattachés à la direction générale, ont préparé durant cet exercice financier quelque trente (30) programmes tech-

niques pour des projets de construction et d'aménagement d'une valeur globale de l'ordre de 24 millions de dollars.

On a pu obtenir une réduction sensible du coût des immobilisations grâce à des normes ou standards de plus en plus précis, à un contrôle plus soutenu des demandes transmises au ministère, à des études de rentabilité et de possibilité, ainsi qu'à l'établissement d'un budget espace-argent pour chacun des projets.

Complexe scientifique

C'est à ce service qu'est échue la préparation des avants-projets pour tous les grands travaux dont le Complexe scientifique.

Le 30 juillet 1968, le Conseil exécutif de la province autorisait le ministre des Travaux publics à procéder à la conception et à la réalisation d'un centre de recherches nommé « Complexe scientifique du Québec ».

Une équipe de conseillers techniques a été formée, comprenant des architectes, des ingénieurs et des aménagistes. La première phase de réalisation a été établie à \$13,500,000.

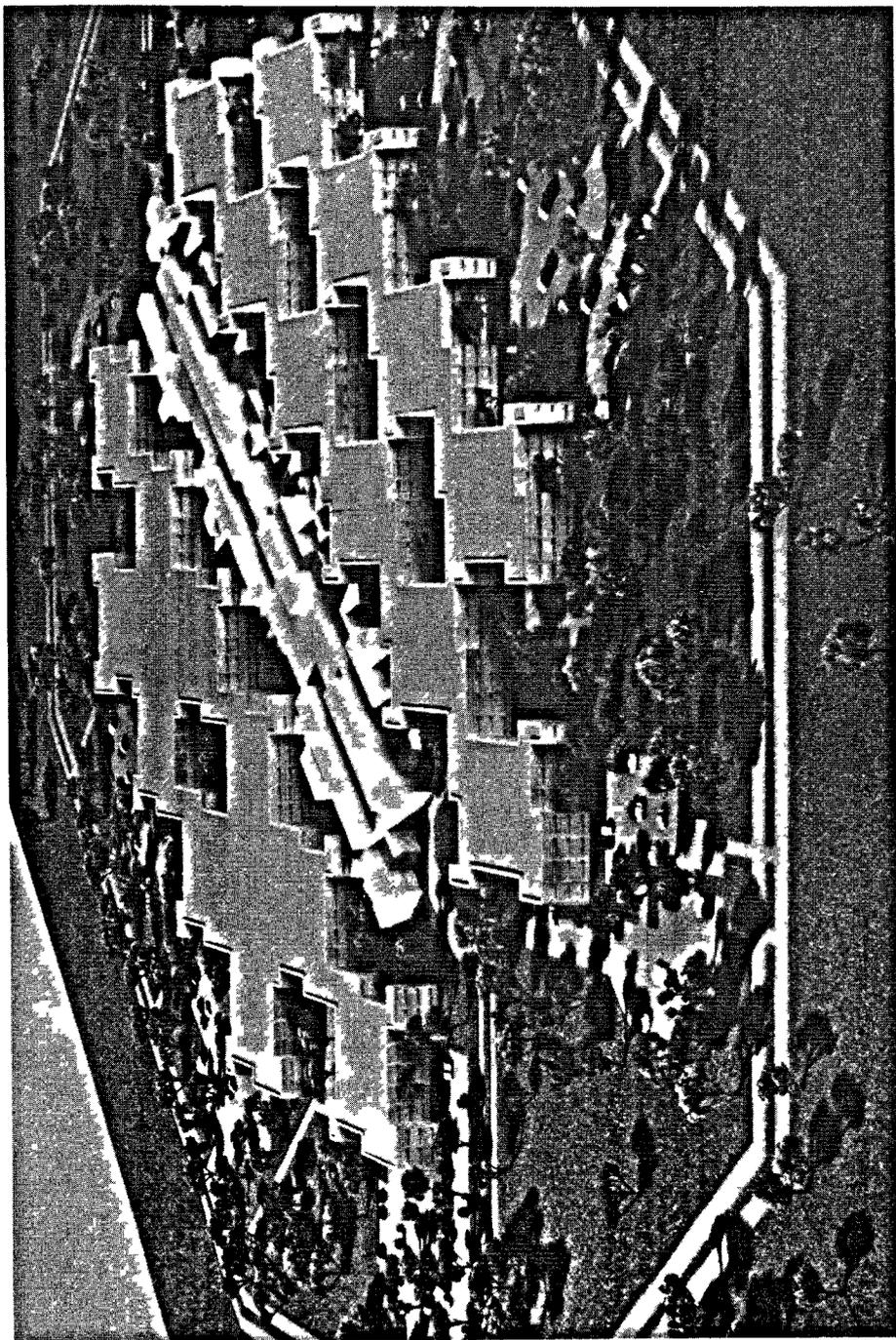
Tenant compte de l'expansion prévue des laboratoires pour tous les ministères intéressés, la planification prévoit, d'ici 1975, la construction et l'aménagement d'un complexe de 3,000,000 pi. ca. qui pourra accommoder jusqu'à 5,000 travailleurs dont 1,500 hommes de science. Il s'agit d'un projet total de quelque 80 millions de dollars.

À long terme, ce complexe scientifique permettra de découvrir et de développer des techniques valables, puis d'en promouvoir la commercialisation. D'autre part il regroupera les laboratoires existants.

Le plan général du projet a été mis au point et la construction de la première phase a commencé à l'automne 1969.

LE COMPLEXE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

La construction de ce complexe de \$80 millions a commencé vers la fin de 1969 et se poursuivra sur les dix prochaines années.



II Les Projets et construction

Le personnel technique de la direction générale des plans, devis et construction contrôle la conformité des plans et devis soumis par les professionnels-conseils avec les programmes techniques et fonctionnels qui leur sont soumis.

Cette direction est également responsable de la préparation de tous les documents requis pour la réalisation des projets à partir de la publication de l'appel d'offres jusqu'à la fin des travaux de construction, y compris les rapports suivant les analyses des soumissions reçues.

Parmi les déboursés les plus considérables faits durant l'exercice, on peut mentionner les projets suivants : le Grand Théâtre de Québec, \$4,290,000., la Prison des hommes à Charlesbourg, \$5,140,000., l'Institut psychiatrique Pinel à Rivière-des-Prairies, \$10,480,000., le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, \$8,700,000., l'édifice « G » de la Cité parlementaire à Québec, \$4,855,000., Place de la Justice à Montréal, \$3,565,000., ainsi que divers bâtiments à Shawinigan, Theftford Mines, Waterloo et Nicolet pour des montants de un à deux millions de dollars.

Outre les travaux exécutés à même son budget d'immobilisation, le ministère des Travaux publics s'est vu confier, à titre d'agent, l'administration et le contrôle de divers autres projets requis par d'autres ministères.

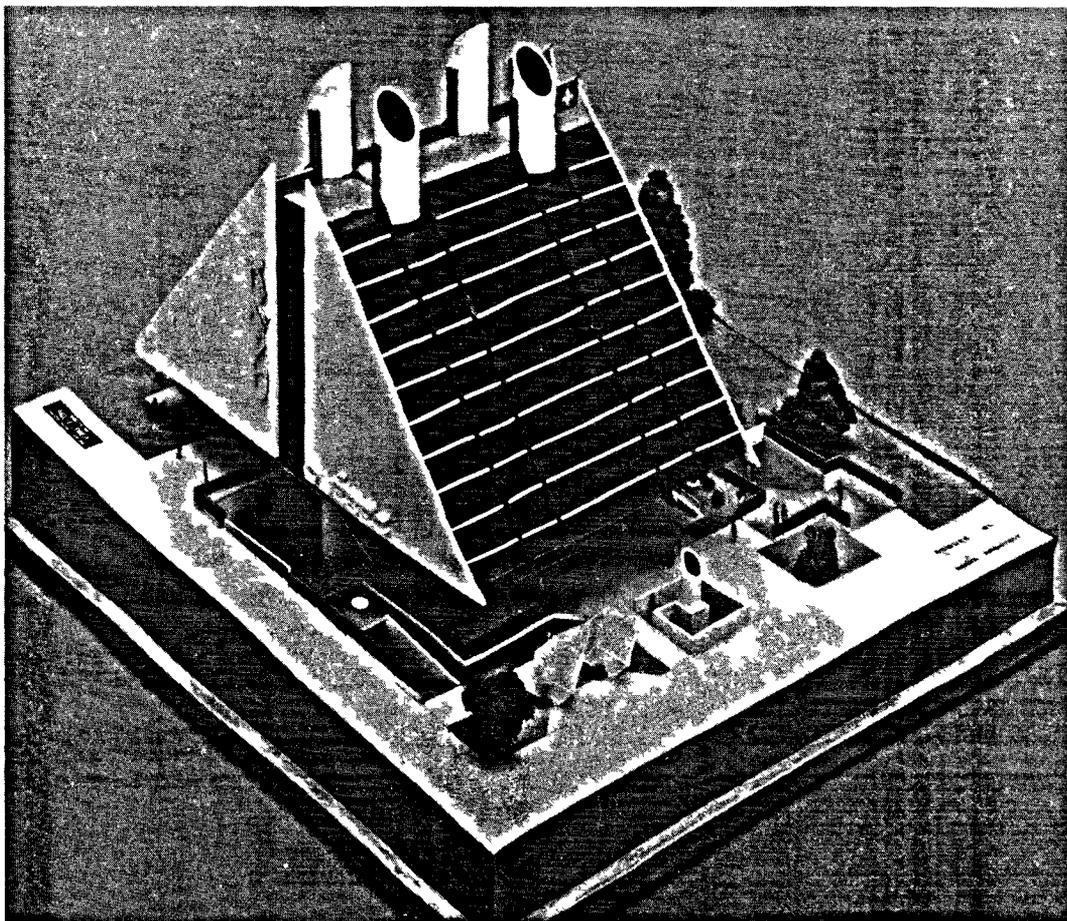
Au cours de cet exercice financier, le ministère a terminé et livré quinze édifices construits à son compte ou, sous son contrôle pour d'autres ministères, dont :

1. Les laboratoires de Rimouski (Agriculture)
2. Les laboratoires d'Alma (Agriculture)

3. Les laboratoires de Sherbrooke (Agriculture)
4. Résidence de Saint-Hyacinthe (Agriculture)
5. Le Centre d'entretien d'hiver à Alma (Voirie)
6. Édifice à bureaux à Joliette (Voirie)
7. Halte routière Sainte-Madeleine
à Saint-Hyacinthe (Voirie)

LE PAVILLON DU QUÉBEC, À OSAKA

Le pavillon du Québec à l'Exposition internationale d'Osaka a été mis en chantier en janvier 1969. Le ministère des Travaux publics, responsable de cette réalisation pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, a accordé le contrat de construction — d'un montant de \$888,000 — à une firme japonaise, sous la surveillance conjointe d'architectes du Québec et du Japon.



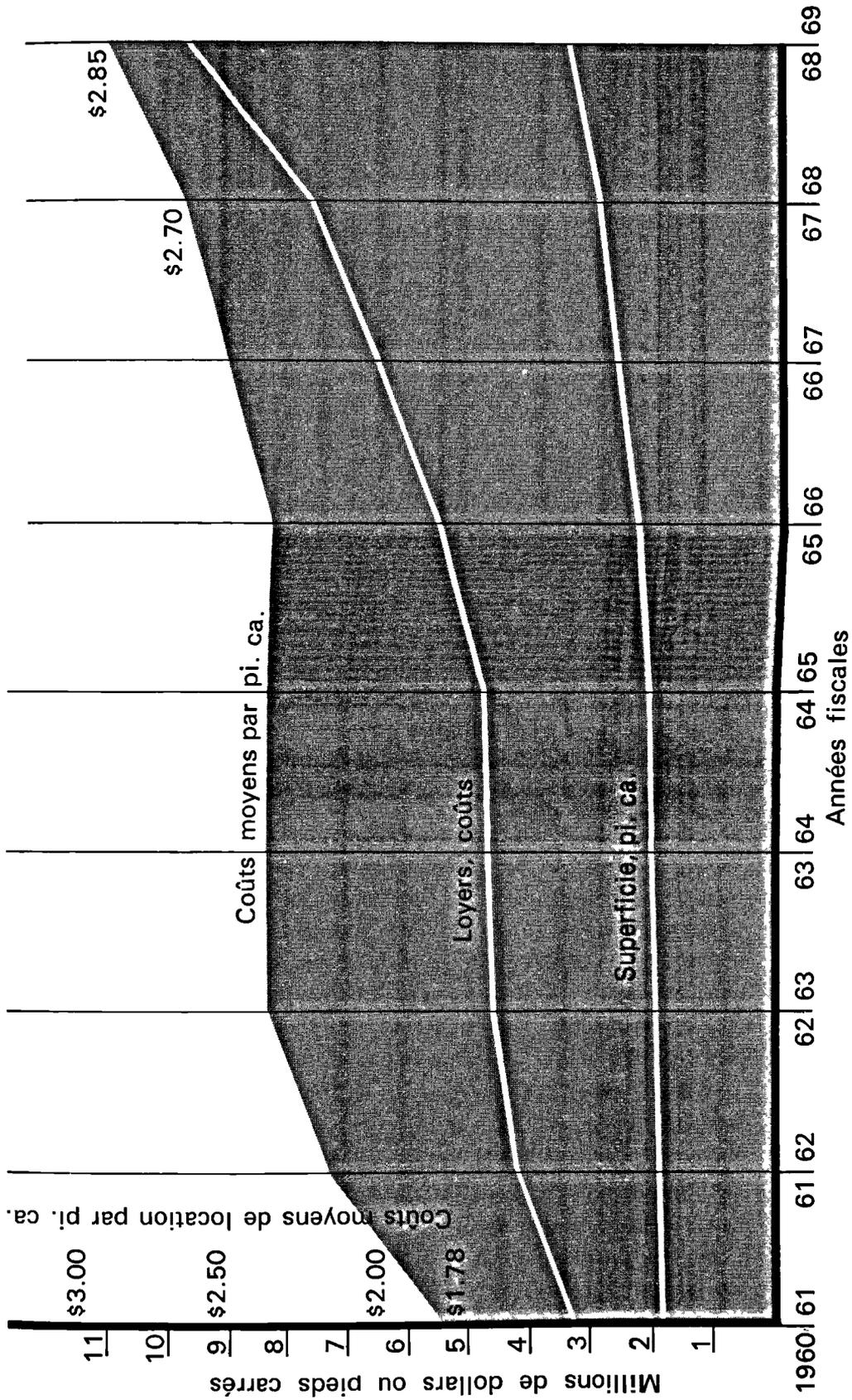
III La Gestion de l'équipement

Cette direction générale est responsable de l'aménagement, du fonctionnement, de l'entretien, des réparations et du gardiennage de tous les espaces et édifices occupés par les ministères du gouvernement, à l'intérieur et à l'extérieur de la province, soit 985 bâtisses lui appartenant et près de 3,500,000 pieds carrés de locaux loués. Cela représente plus de douze millions de pieds carrés de plancher, en plus des bâtisses de la division des pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce dont notre ministère a assumé la responsabilité en juillet 1968. Ces bâtisses comprennent des entrepôts frigorifiques, des fabriques de glace, des neigères, des ateliers de radoub, et autres.

Des regroupements de bureaux de ministères ont été réalisés dans plusieurs villes de la province par le service d'aménagement durant cette période et cette politique ira en s'accroissant.

Le mandat de cette direction générale est assuré par les trois secteurs suivants : la régie des immeubles, l'exploitation, les services centraux.

Le service de gestion d'équipement reçoit environ 225 demandes de travaux par jour, qui lui sont adressées par le service de contrôle. Sur ce nombre, 150 sont exécutées, les autres étant des demandes qui, lors d'un premier filtrage, sont refusées, ou font partie d'un contrat déjà en cours d'exécution ou, encore, constituent une opération d'entretien.



IV Les Services auxiliaires

La direction générale des Services auxiliaires est responsable d'un ensemble de tâches administratives qui, pour un meilleur rendement, ont été subdivisées comme suit :

- A) Personnel*
- B) Contentieux*
- C) Secrétariat, archives, postes et messageries*
- D) Comptabilité et gestion financière*
- E) Approvisionnements et ventes*

A) Le service du personnel

Pour faire suite à la restructuration interne du ministère qui avait débuté au cours de l'exercice précédent, le service du personnel a procédé à l'implantation de nouvelles procédures de gestion. Cet effort a porté surtout sur l'utilisation de la main-d'oeuvre en poste, ce qui a nécessité le recyclage d'un grand nombre d'employés.

Cependant, comme l'indique le tableau suivant, il y a eu diminution de l'effectif total du ministère. L'augmentation constatée dans le personnel fonctionnaire et ouvrier est due notamment au transfert du service des pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère des Travaux publics. Ce transfert de juridiction a amené l'addition de 24 fonctionnaires et de 184 ouvriers.

Par contre, le passage du centrex téléphonique à l'entreprise privée a provoqué une légère diminution de l'effectif fonctionnaire.

À la suite d'une réorganisation du travail d'entretien, le nombre des femmes de ménage a sensiblement diminué. Un certain nombre d'entre elles ont été mises à la retraite, d'autres ont été recyclées.

Personnel en poste

En date du	1/4/68	31/3/69
Fonctionnaires	415	457
Ouvriers	1,034	1,081
Femmes de ménage	494	325
TOTAL	1,943	1,863

B) Le contentieux

Ce service étudie et règle les réclamations sur contrat concernant les édifices du gouvernement, les ponts (réclamations antérieures au transfert de cette juridiction à la Voirie), les cas de responsabilité délictueuse.

Le contentieux émet également des opinions sur les droits et obligations du ministère. Il étudie et rédige des documents, se charge de la correspondance avec la Commission des accidents du travail. Enfin, il assiste à l'ouverture des soumissions et procède aux expropriations.

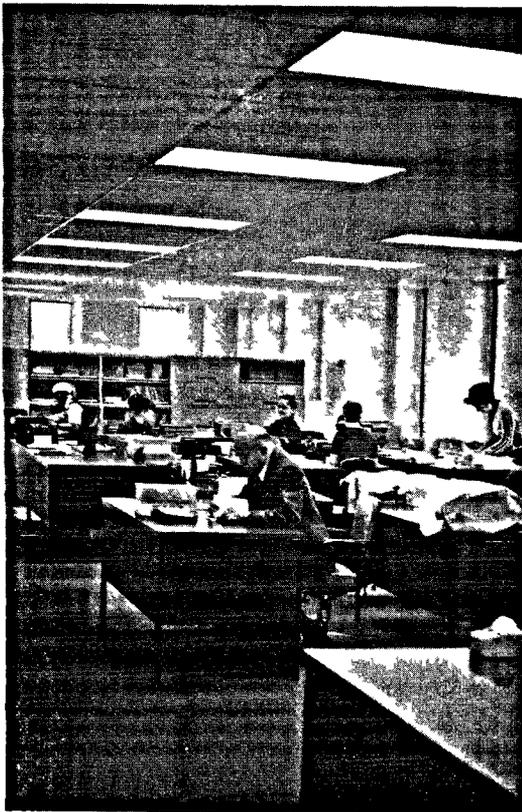
C) Le secrétariat, les archives, postes, messageries

Le service central des archives a été complètement réorganisé au cours de l'année fiscale 1968-69. Il faut signaler une recodification complète de tous les dossiers des bâtiments et l'enregistrement de tous ces codes sur ordinateur. Les codes servent aussi à enregistrer sur ordinateur tous les travaux et les déboursés concernant chacun des immeubles du gouvernement sous la responsabilité du ministère des Travaux publics.

Au début de décembre 1968, le service a participé à la création d'une banque d'information sur les immeubles du gouvernement, ces derniers étant enregistrés suivant une codification appropriée.

Exemples d'aménagements sobres et fonctionnels, exécutés par le ministère dans des locaux loués.

boulevard Crémazie, Montréal

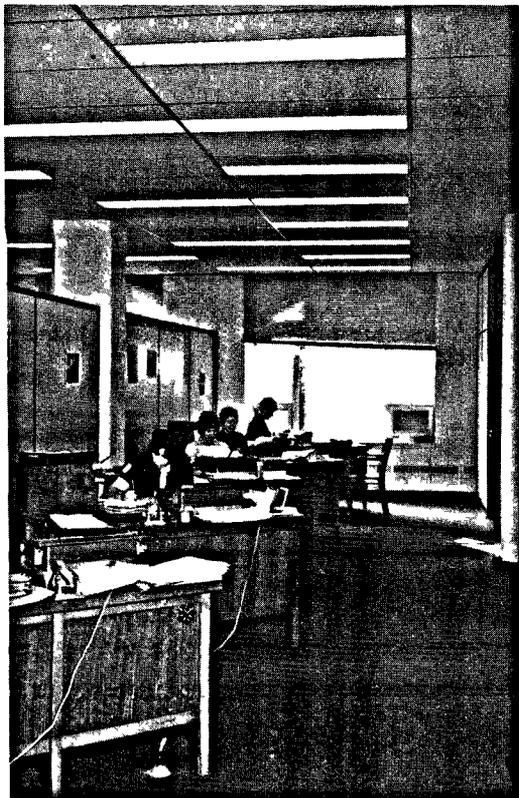


boulevard Crémazie, Montréal



boulevard Crémazie, Montréal

édifice SSQ, Sainte-Foy



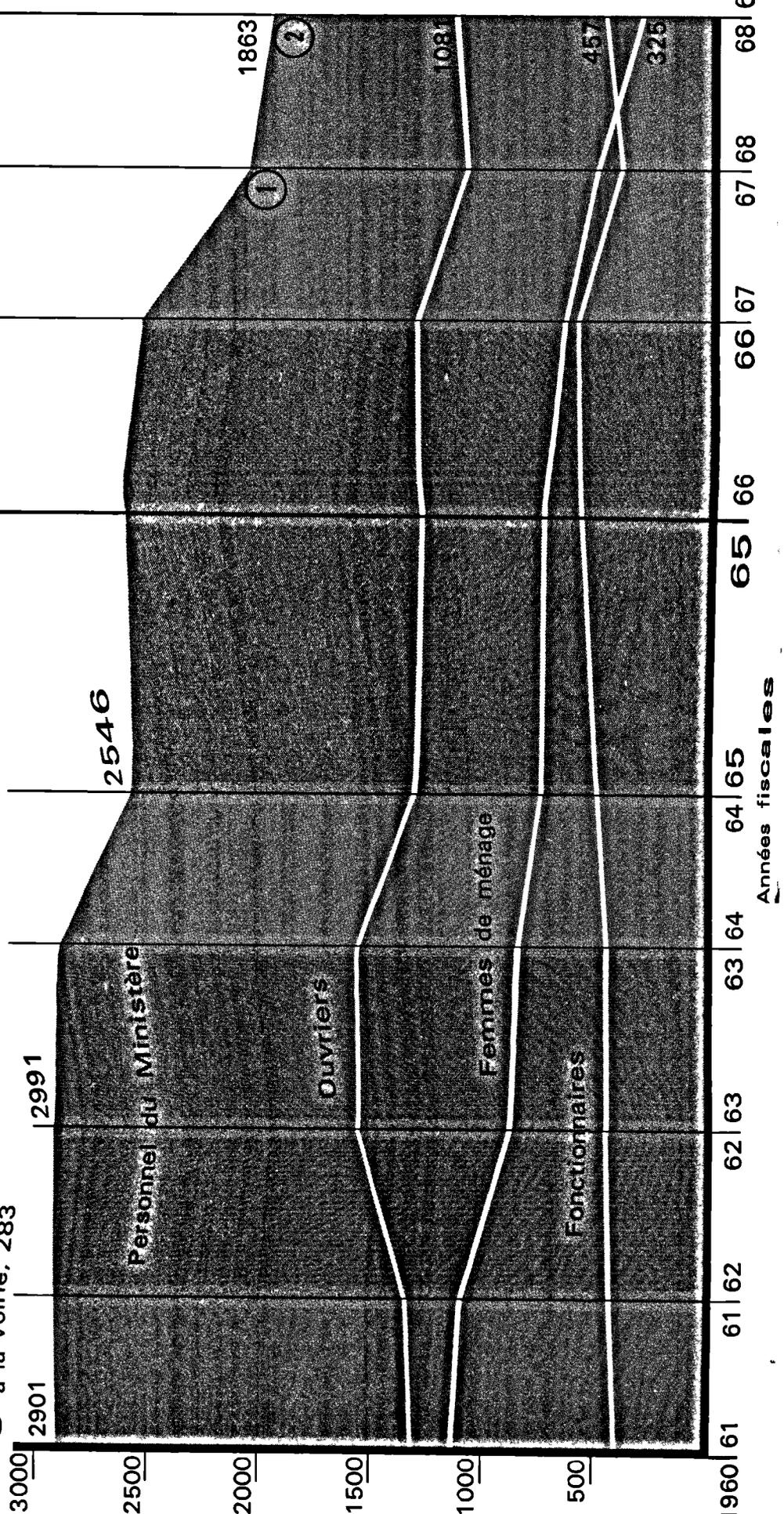
édifice T-R, Québec



édifice T-R, Québec

② Transfert de 230 employés
du min. Ind. & Commerce.

Transfert 30 de la Voirie
Mutation serv. des Ponts
à la Voirie, 283



①

①

②

Années fiscales

Pour plus d'efficacité et de rapidité dans la consultation des dossiers, une section a été créée pour les dossiers actifs. Après ce stage, ils sont versés aux archives du ministère, où ils sont entreposés jusqu'à destruction s'il y a lieu, ou mis sur microfilms.

Au cours de l'exercice financier on a commencé à enregistrer sur microfilms tous les plans des édifices placés sous la juridiction du ministère. Quand ce travail sera complété, il en résultera une économie considérable d'espace et une plus grande efficacité.

Une étude des espaces occupés par les autres ministères pour l'entreposage de leurs vieux dossiers et documents, a permis de constater qu'en réduisant au minimum l'espace utilisé à cette fin, on pourra récupérer quelque 100,000 pi. ca. de plancher.

Le service de documentation :

Ce service fait l'acquisition et la diffusion de toutes sortes de documents à l'intention des employés du ministère.

Il joue le rôle d'un centre d'information portant sur la recherche et le développement des sciences et des technologies reliées aux activités spécialisées du ministère.

Il est destiné à augmenter la productivité qualitative et quantitative des fonctionnaires en les tenant au courant des techniques d'avant-garde dans les domaines qui les concernent.

Le service des postes

Le volume des matières postales reçues et expédiées en 1968-69 a été inférieur à celui de l'exercice précédent qui avait été exceptionnel à cause de la tenue de l'exposition universelle de Montréal.

Le courrier arrive au bureau de poste du gouvernement par la poste canadienne, par camions de transport (surtout les journaux) et par le service de livraison interministérielle.

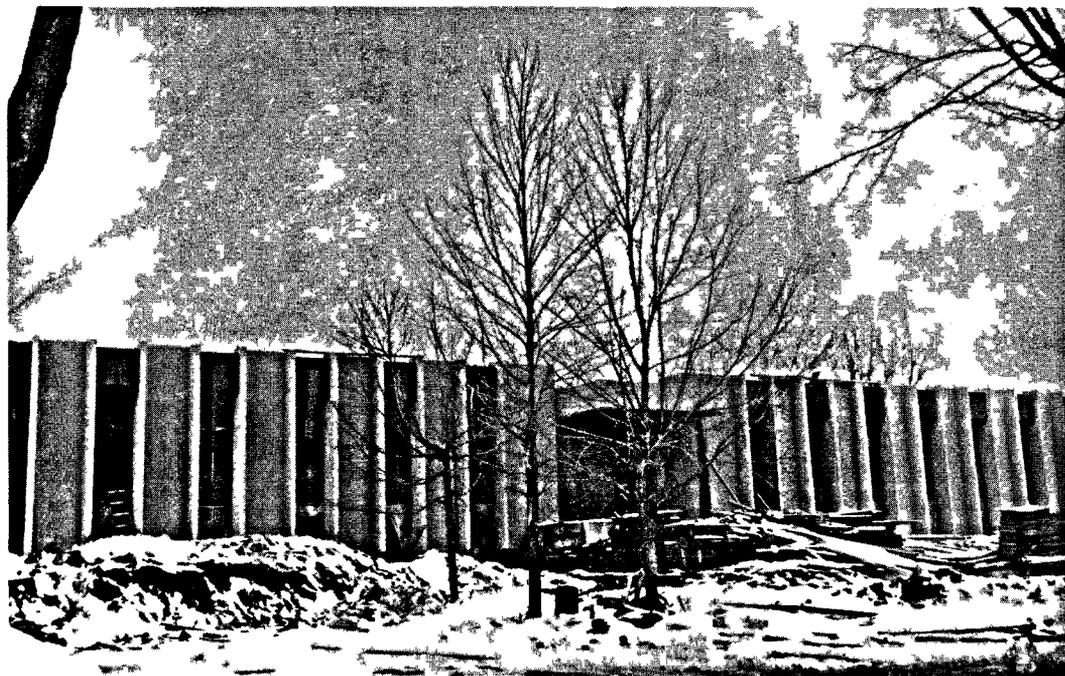
L'étude du tableau ci-dessous donne un aperçu sommaire du travail accompli par ce service.

Rapport des diverses opérations
(avec chiffres comparatifs)

	Unités	Montants
Machines à affranchir		
<i>1967 - 68</i>	<i>6,697,649</i>	<i>\$524,443.54</i>
<i>1968 - 69</i>	<i>6,300,580</i>	<i>618,816.07</i>
Courrier de première classe		
<i>1967 - 68</i>	<i>4,019,159</i>	<i>28,733.91</i>
<i>1968 - 69</i>	<i>4,830,546</i>	<i>50,921.15</i>
Courrier insuffisamment affranchi		
<i>1967 - 68</i>	<i>280,990</i>	<i>18,210.11</i>
<i>1968 - 69</i>	<i>169,725</i>	<i>14,199.20</i>
Films éducatifs		
<i>1967 - 68</i>	<i>13,900</i>	<i>17,053.01</i>
<i>1968 - 69</i>	<i>12,855</i>	<i>16,961.63</i>
Courrier par avion		
<i>1967 - 68</i>	<i>97,907</i>	<i>52,054.05</i>
<i>1968 - 69</i>	<i>99,419</i>	<i>50,466.67</i>
Assurance		
<i>1967 - 68</i>	<i>17,932</i>	
<i>1968 - 69</i>	<i>16,060</i>	

« CITÉ PARLEMENTAIRE »

L'Édifice " G " au 31 mars 1969. L'Édifice consistera en 4 étages de sous-sol au-dessus desquelles on érigera 4 étages ainsi que les structures d'un trente étages. Le parachèvement des travaux est prévu pour juillet 1971.



LE PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-JÉRÔME

Chantier au 31 mars 1969. Les travaux, à cette date, étaient complétés à 40%. Coût total du projet : \$1,587,000.

Les messageries

Il y a eu encore cette année un accroissement considérable du nombre d'articles manipulés par le service des messageries. De plus, des majorations importantes dans les tarifs ont contribué à l'augmentation des dépenses dans ce secteur, comme l'indique le tableau suivant :

Année	Articles reçus ou expédiés	Coût
1968 - 69	422,670	\$329,906.30
1967 - 68	416,173	\$280,875.26
Augmentation :	6,497	\$ 49,031.04

D) La comptabilité et gestion financière

Le service de gestion financière s'occupe de la compilation des coûts et de la préparation du budget du ministère. Il contrôle les recommandations de paiements des contrats octroyés par la Gestion de l'équipement et des contrats pour les immobilisations ainsi que divers contrats pour des sommes payables par d'autres ministères. En 1968-69, le service a contrôlé les paiements de plus de 5,400 contrats de tous genres.

Déboursés ordinaires

Article I	Administration	\$7,098,497.47
Article II	Edifices publics et autres locaux. Entretien, réparations, loyers et autres frais	23,863,650.71
Article III	Indemnités aux accidentés	156,392.16
Article IV	Corporations municipales de comté pour chambres fortes	16,935.27

Article V	Café du Parlement	46,366.41
Article VI	Dépenses diverses et imprévues	71,307.72
Article VII	Pêcheries – Entretien et réparation d'entre- pôts frigorifiques, cales sèches, etc.	1,386,124.62
Total des déboursés ordinaires		<u>\$32,639,274.36</u>

Immobilisations

Achats, construction et transfor- mation d'immeubles, y compris ameublement et équipement	23,492,847.97
Division des pêcheries	97,314.90
Total des immobilisations	<u>23,590,162.87</u>
GRAND TOTAL	<u>\$56,229,437.23</u>

E) Approvisionnements et ventes

Ce service qui comprend le service des contrats, celui des pourvoyeurs, des magasins et dépôts, fonctionne avec une précision accrue grâce à une systématisation poussée qui contrôle soigneusement les documents et les procédures de négociations.

Service des contrats

La coutume des lettres d'intention a été discontinuée et remplacée par l'octroi de contrats, et des contrats uniformes ont été établis pour les divers travaux.

Des études se poursuivent pour la revision des procédures de négociations de contrats et de demandes de soumissions pour divers travaux d'entretien et de réparations.

Ce service coopère également avec la direction générale de la Gestion de l'équipement pour établir des méthodes plus précises de description des travaux et de leur estimation.

Des modifications importantes ont été apportées dans les documents d'appels d'offres, notamment des formules de soumissions simplifiées et le système de deux enveloppes qui permet de vérifier la validité des garanties exigées, avant de dévoiler les montants soumis.

Le service des contrats a également participé à certaines études concernant :

- 1) *Les clauses relatives aux assurances,*
- 2) *Les modifications aux différents cautionnements utilisés,*
- 3) *La normalisation et une standardisation des renseignements à fournir au Conseil de la trésorerie,*
- 4) *La normalisation des procédures de révision des prix soumis lors des appels d'offres.*

Il prépare maintenant les contrats et les amendements aux contrats sur divers travaux d'aménagement. En collaboration avec le service d'estimation, actuellement en voie de formation, la préparation des normes est envisagée, ainsi qu'une liste de prix unitaires s'appliquant aux différents genres de travaux d'aménagement entrepris par le ministère.

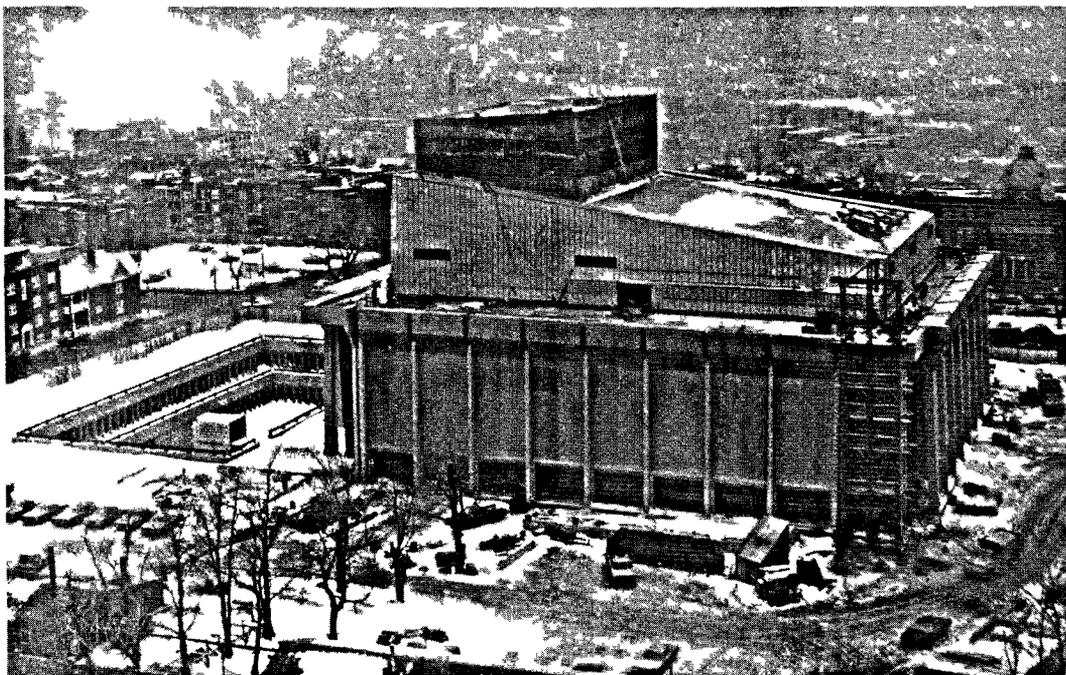
Service du pourvoyeur

Le Service du pourvoyeur a pour rôle d'analyser, de planifier et de prévoir les besoins en matériaux et équipements du ministère.

Durant l'année fiscale 1968-69, le service a acheté, soit par l'entremise du Service général des achats ou en confirmation, des matériaux ou articles pour un montant

LE GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Le Grand théâtre, situé non loin des édifices du gouvernement, est considéré comme faisant partie de la Cité parlementaire. Sa construction — d'un coût total de douze millions de dollars — a débuté en septembre 1967.



PLACE DE LA JUSTICE, À MONTRÉAL

La construction du palais de justice de Montréal est en cours et les travaux doivent être complétés en juin 1970. Ce projet de \$35 millions est construit en cinq phases distinctes. L'édifice comptera 22 étages dont quatre souterrains. Le contrat pour la phase III-C, soit la superstructure, a été signé le 11 mars 1969 pour un montant de \$18,771,438.71.

total de \$3,369,382.79, ce qui a nécessité la préparation, la description, l'estimation et l'analyse de 12,846 réquisitions.

Grâce au regroupement des réquisitions et aux nouvelles directives concernant les achats en confirmation suivant la procédure instituée l'an dernier, ce service a pu obtenir de meilleurs prix et a vu diminuer le nombre des commandes de 17,850 à 12,846.

L'analyse des méthodes de travail se poursuit afin d'améliorer encore le système et d'en accroître l'efficacité.

PRISON DE QUÉBEC, À CHARLESBOURG

Ce projet, de l'ordre de \$12 millions, constitue une réalisation d'avant-garde basée sur les plus récents principes de réhabilitation. La construction s'effectue en deux phases. La photo ci-dessus a été prise le 20 mars 1969 alors que venaient de débiter les travaux de la dernière phase.

